MINISTÈRE
DE
l'Agriculture et ~~des Travaux publics~~.

DIRECTION
DES
Beaux-Arts.

N° 30103.

N. B. — *Rappeler dans la réponse la date et le numéro de la dépêche, ainsi que l'indication de la direction.*

1 ANNEXE.

SOMMAIRE.

3

Bruxelles, le 15 Décembre 1900.

ENTRÉE ET ENREGISTRÉE
19 XII / 1900
Sous le n° 4893 144.

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-jointe une lettre de M. CH. de Meester, qui offre de céder à l'Etat divers tableaux anciens. Je vous prie, Messieurs, de vouloir bien donner à cette communication la suite qu'elle comporte, et de me faire connaître les résultats de votre intervention.

Agréez, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Ministre,

Bn Moander Bruyn

A la Commission directrice des musées de peinture et de sculpture de de l'Etat, à BRUXELLES.

A M. le Ministre
Et

Vous avez bien voulu par votre dépêche en date du 15 [illegible] (ad. de nous transmettre, pour avis, la lettre par laquelle M. de Meester, dit Vers offre de céder, par la collection de l'Etat, un certain nombre de tableaux tout en déclarant qu'il est dans l'impossible de transporter ceux-ci — Nous avons l'honneur de vous faire connaître que le C. de Mercy ~~[illegible]~~ pour

B A N° 30103

Règle générale

~~principe~~ de n'examiner que les ouvrages soumis à leur appréciation dans les locaux du Museum, réservés à ce jour, ne croit pas devoir donner suite à la lettre dont il vient d'être question. & que nous

Veuillez &

Ch. L. V.

Le Pr.

Joignons à la présente.